J. H. Le Gros
FRC 20708
Case
FRC
21124

EXAMEN

DU SYSTÊME POLITIQUE

DE M. NECKER.

THE NEWBERRY
LIBRARY

Jean Charles François Le Gros 20708

EXAMEN

DU

SYSTÊME POLITIQUE

DE M. NECKER.

Mémoire joint à la Lettre écrite au Roi par M. de Calonne, le 9 février 1789.

1789.

EXAMEN
DU SYSTÊME POLITIQUE
DE M. NECKER.

Je donne d'abord l'analyse exacte de ce système ; j'en examine ensuite les bases fondamentales.

I.

Analyse du système politique.

Le but général que se propose M. Necker, page 21 de son Rapport, est la construction d'un édifice inébranlable de prospérité & de bonheur.

1°. Pour construire cet édifice, il suppose d'abord la convocation des Etats-Généraux du Royaume, il en assure le

retour ſucceſſif à des époques fixes & déterminées par une loi ſtable & perpétuelle, page 17.

2°. Dans les Etats-Généraux ſera reglé ce qui concerne 1°. la grande queſtion ſur les Lettres-de-cachet; 2° la meſure de liberté qu'il convient d'accorder à la Preſſe; 3°. la fixité des dépenſes en tout genre, ſans diſtinguer celles qui tiennent plus particulierement à la perſonne du Roi, page 20; 4°. la promeſſe que le Souverain a faite de ne mettre aucun nouvel impôt ſans le conſentement des Etats-Généraux & de n'en proroger aucun ſans cette condition, page 19; 5°. les loix civiles & criminelles, & la légiſlation générale, pages 18 & 21, &c. &c. &c.

3°. Le vœu du Tiers-Etat, quand il eſt unanime, quand il eſt conforme aux principes généraux d'équité, s'appellera toujours le vœu national, page 12.

4°. Au ſein des Etats-Généraux,

M. Necker donne des Etats provinciaux, & forme, par le moyen de ce grand projet, un lien durable entre l'adminiſtration particuliere de chaque Province & la légiſlation générale, page 21.

5°. Il ne diſſimule pas que, dans ce plan politique, le Souverain s'impoſe à lui-même *des gênes* ainſi qu'à ſes Succeſſeurs, qu'il *fait des ſacrifices*, page 21; qu'il ſacrifie même *quelques-unes de ſes prérogatives*, page 23.

6°. Mais il répond que ces ſacrifices contribueront au bonheur particulier du Souverain, parce que la ſatisfaction attachée à un pouvoir ſans limites eſt toute d'imagination, au lieu que le Roi, s'environnant des Députés de la Nation, ne ſera plus agité entre les divers ſyſtêmes de ſes Miniſtres, & ſe délivrera, pour toujours, de cette ſuite d'incertitudes & de balancemens, de défiances & de regrets,

qui font le malheur des bons Princes, pages 23 & 24.

7°. Il ajoute que, dans ce plan, par une seule application, grande & généreuse, de la puissance souveraine, le Roi fait le plus grand avantage de l'Etat & la plus grande félicité de ses sujets, page 23; qu'enfin, en faisant le plus bel usage de sa puissance, le seul qui ne soit pas susceptible de partage, puisqu'il ne peut émaner que de son propre cœur, il conserve cependant toutes les grandes fonctions du pouvoir suprême; car les Assemblées Nationales, sans un guide, sans un protecteur de la justice, sans un défenseur des foibles, pourroient elles-mêmes *s'égarer*, page 25.

8°. C'est ainsi qu'avec des Etats-Généraux successifs, avec les pouvoirs qui leurs sont attribués, avec les Etats provinciaux auxquels le Souverain donnera des témoignages de confiance fort éten-

dus, afin de diminuer, autant qu'il eſt poſſible, les détails de l'adminiſtration premiere, page 22, M. Necker parvient à ſon but & conſtruit pour la France un édifice inébranlable de proſpérité & de bonheur.

Examinons maintenant 1°. l'édifice inébranlable de bonheur que M. Necker nous annonce; 2°. la baſe fondamentale ſur laquelle il éleve cet important édifice.

II.

Réflexions ſur l'édifice inébranlable de bonheur projetté par M. Necker.

Premiere Réelexion. Sans doute *la conſtruction d'un édifice inébranlable de bonheur* pour un Peuple quelconque, & pour la France en particulier, ſeroit le chef d'œuvre de l'eſprit humain, & mériteroit toute la reconnoiſſance de la Nation, qui ſeroit l'objet d'un pareil travail.

M. Necker n'ignore pas que pluſieurs Philoſophes l'ont tenté, & ſe ſont flatté même d'y avoir réuſſi : il connoît, à coup sûr la République de Platon, les écrits du célebre Confucius, l'Utopie qu'on attribue à l'illuſtre Chancelier Thomas Morus. Il ſait que jamais la manie des *conſtructions politiques* n'a ſubjugué les têtes avec plus d'énergie que de nos jours.

Jean Jacques, le bon Jean Jacques Rouſſeau, Citoyen de Geneve, diſoit : *Seul j'édifie avec ſolidité.* Gebelin, ſon antagoniſte, s'écrioit avec la même confiance : *J'éleve un édifice rayonnant de ſageſſe & de ſplendeur. Lui ſeul*, ajoutoit le Panégyriſte de Gebelin, *lui ſeul a élevé un édifice qui bravera l'injure des ſiecles.* Tous les Economiſtes, d'après leur Patriarche, Queſnay, ſe vantent de *conſtruire* ſur le modele de la Nature & *de ſon grand ordre de vraies Phiſiocraties*, c'eſt-à-dire, *des Gouvernemens*

parfaitement heureux. Boullanger, ce jeune Ingénieur des Ponts & Chauſſées, n'a-t-il pas découvert, *dans les criſes périodiques de la Nature, le plan d'un Gouvernement monarchique*, qu'il dit être *le chef-d'œuvre de la raiſon humaine.* En un mot, depuis cinquante ans, point de Philoſophe, quelque chétif qu'il puiſſe être, qui ne donne au Public *ſon plan de conſtruction politique*, & qui ne voie, à l'aide de ſes principes, la félicité ſuprême deſcendre du haut des cieux pour renouveller la face de la terre.

Le fait eſt certain. M. Necker n'en diſconviendra pas. Or quel a été le produit de ces ſublimes conceptions? qu'elles en ont été les ſuites? Les petites Républiques de Jean Jacques, fondées ſur ſon contrat ſocial; les vaſtes Empires agricoles des Docteurs économiſtes, inconteſtablement nés *d'aſſociations libres & volontaires, les Monarchies de* Boullanger,

filles de la raiſon publique, *ſeule Reine de l'Univers*, tous ces beaux plans politiques, tous, ſoit diſant *vrais*, *ſolides*, *inebranlables*, revus, corrigés, augmentés, modifiés ſuivant les vues des différents Architectes, ont circulé dans l'Europe, ont monté les têtes, ont fait germer, dans tous les états indiſtinctement, l'eſprit d'indépendance, le mépris de toute autorité : nous voyons en conſéquence, aujourd'hui, les citoyens s'armer les uns contre les autres; & Dieu nous préſerve d'être les témoins d'une inſurrection générale contre les Puiſſances qui nous gouvernent maintenant; je le demande: comment, dans des circonſtances auſſi critiques, un homme ſage & prudent vient-il annoncer une nouvelle conſtruction politique, un nouvel édifice de bonheur. Dès 1785 & 1786, un citoyen, dans des analyſes raiſonnées des ſyſtêmes de Jean Jacques, de Gebelin, de Boul-

langer, & de la ſecte économique, avertiſſoit les Souverains de ſe mettre en garde contre ces pompeux *édifices*. Si vous haſardez, leur diſoit-il, *de réaliſer ces plans politiques, vous ſerez, à coup sûr, les premieres victimes de votre imprudence* : comment ſe fait-il qu'un ſage, un philoſophe, un perſonnage public, chargé des fonctions du plus important miniſtere, *au milieu des travaux de tout genre, qui lui laiſſent ſi peu de moments*, comme il en convient lui-même, page 23; comment, dis-je, ſe fait-il qu'il n'ait pas craint de propoſer à la Nation *des nouveautés politiques, auxquelles*, ſelon lui-même, page 19, *elle n'eſt pas encore faite, & qui la diſtrayent, pour un temps, de ſon caractere naturel.*

Quelle diſtraction grand Dieu ! d'une Nation franche, humaine, bienfaiſante, gaie, dont tous les membres parfaitement unis s'aimoient, s'eſtimoient, ſe

reſpectoient réciproquement ; *ces nouveautés politiques*, par une étrange & ſubite métamorphoſe, en ont fait une Nation farouche, cruelle, atrabilaire, égoïſte, miſantrope. Qu'on ſe rappelle les ſcènes tragiques de la Bretagne ? qu'on jette les yeux ſur les marches & contre-marches d'un nombre de citoyens qui ne cherchent qu'à ſe détruire ? qu'on liſe cette multitude infinie de brochures diſtribuées avec une profuſion inouie, dans toute l'étendue du Royaume ? On ne parle plus dans les cercles que de *régénération*, d'*inſurrection*, de *reforme*, de *révolution*, de *nouvel ordre de choſes* ; les anciens uſages ſont mépriſés, les loix les plus reſpectables ſont avilies ; plus de reſpect pour les Magiſtrats, plus d'égard pour les Miniſtres de la Religon ; on ſe permet tout. Il n'y a plus ni frein, ni bornes à la licence, on *ramene tout aux lumieres du dix-huitieme ſiecle, aux fruits précieux de la nouvelle Philoſo-*

phie ; & voilà ce que M. Necker appelle *une diſtraction que les nouveautés politiques* ont opérées dans le caractere naturel de la Nation Françoiſe : elle n'étoit pas *faite*, il eſt vrai, *à ces nouveautes*, mais étoit-il à propos de l'y faire.

IIe. Réflexion. Il n'en eſt pas d'un édifice moral & politique comme d'un palais qu'un Prince ſe propoſe de conſtruire en pierre ou en marbre. L'Architecte de ce palais eſt maître de ſon emplacement, il a le choix de ſon terrein, il peut en diſpoſer, &, comme on dit, tailler en plein drap. Le réformateur au contraire, l'entrepreneur d'un plan politique, à moins qu'il ne ſoit appellé pour une colonie naiſſante, telle que celle des Etats-Unis de l'Amérique, trouve la place priſe. Les édifices peuvent être plus ou moins ſolides ; mais ils ſont conſtruits, la machine eſt mon-

tée, tous les reſſorts ſont tendus, ils ont leur direction, ils ſont en activité; eſt-il prudent, eſt-il même honnête de ſe préſenter à un peuple ainſi conſtitué, & de lui dire en face. *Votre organiſation ne vaut rien. En voici une de mon invention. Elle eſt*, je vous en réponds, *infiniment ſupérieure à la vôtre : Eprouvez-la; vous n'y êtes pas encore fait*, elle pourra d'abord vous *diſtraire de votre caractere naturel ;* n'importe, avec le temps & la patience, vous en contracterez l'habitude, vous en goûterez les avantages.

Et quelle eſt la Nation à laquelle on fait une pareille propoſition ? A la Nation Françoiſe; c'eſt-à-dire à la Nation la plus attachée à ſes Rois, à ſes uſages, à ſa conſtitution ; à la Nation, qui, depuis quatorze ſiecles, jette le plus grand éclat, jouit de la plus haute conſidération ; au Royaume le plus floriſſant, que M. Boſſuet appelloit l'*hon-*

neur

neur de la chrétienté, & dans lequel ce grand homme reconnoiſſoit la *meilleure conſtitution d'Etat qui ſoit poſſible & la plus conforme à celle que Dieu même a établie.*

En vérité, M. Necker y penſe-t-il? Quoi! pour quelques abus qu'il croit découvrir dans notre adminiſtration, il n'imagine d'autre remede que d'engager le Souverain à faire *des ſacrifices, à s'impoſer des gênes à lui-même, & à ſes Succeſſeurs, à ſacrifier quelques-unes de ſes prérogatives.*

Mais en premier lieu, ces abus ſont-ils auſſi réels, auſſi multipliés, auſſi dangereux qu'il le prétend, & que le prétendent nos Philoſophes modernes. A les entendre, tout en France eſt abus; dans leurs volumineux écrits ils font un catalogue immenſe de nos abus, ils invectivent avec une eſpece de fureur contre nos abus, ils appellent comme d'abus des réglemens les plus ſimples &

les plus ſages. En ſecond lieu, quelle eſt la forme de gouvernement qui n'ait ſes inconvéniens & ſes abus? faudra-t-il ſous ce prétexte détruire tous les gouvernemens, s'expoſer à tout rompre, courir les riſques d'un ébranlement général, d'une révolution univerſelle? N'eſt-il pas infiniment plus à ſouhaiter que, malgré ces prétendus abus, *chacun demeure dans l'état auquel un long tems a accoutumé* le peuple, *que chaque peuple*, dit M. Boſſuet, *ſuive comme un ordre divin le gouvernement établi dans ſon pays*?

En troiſieme lieu, à qui de droit appartient la réformation des abus? n'eſt-ce pas au Souverain? Or, je m'en rapporte à M. Necker lui-même, qu'il nous *le diſe en ſon ame & conſcience, en fidele ſerviteur de Sa Majeſté*, pour me ſervir de ſes propres expreſſions, pag. 13. *penſe-t-il décidément*, que c'eſt par des *ſacrifices*, des *gênes*, des *entraves*, qu'il

mettra le pere de la grande famille en état de remédier aux abus qui pourroient s'y être gliſſés ? Eſt-ce en détruiſant, en affoibliſſant la conſtitution d'un Etat, qu'on vient à bout de l'améliorer, de le perfectionner ; n'eſt-ce pas au contraire le vrai moyen d'agraver les maux, d'appeſantir le joug du Monarque & des ſujets ?

En quatrieme lieu, eſt-ce pour propoſer à la Nation un nouvel *édifice*, une nouvelle conſtitution, que M. Necker a été appellé par le Souverain, & placé dans ſon Conſeil, avec l'applaudiſſement de tous les Ordres de l'Etat ? il s'agiſſoit uniquement, ſi je ne me trompe, d'un *déficit* plus ou moins réel, plus ou moins conſidérable, d'en examiner l'origine & la quotité, les moyens de le remplir, & les précautions à prendre pour l'empêcher de ſe reproduire. Voilà quel étoit au juſte l'objet de la vocation de cet habile calculateur, de

ce profond financier, généralement reconnu pour un homme d'ordre, économe & intégre. Quel rapport cette miſſion fiſcale & financiere peut-elle avoir avec les ſublimes fonctions de *Légiſlateur*, de *Réformateur*, de *Régénérateur*? Jean-Jacques a pu ſans doute aſpirer à la gloire de faire *une révolution*, de donner *une légiſlation* aux Polonois & aux Corſes; il n'avoit aucune part au Gouvernement de ces Nations, il étoit d'ailleurs ſollicité par leurs Chefs à s'occuper de ce travail. La poſition de M. Necker eſt-elle la même?

Enfin, car il n'eſt pas poſſible de tout dire, en ſuppoſant même une vocation particuliere de la part du Souverain, M. Necker n'auroit-il pas dû s'y refuſer? Oui, le parti le plus ſage, le ſeul parti qu'il eût à prendre étoit de ſe récuſer: étoit-il convenable en effet qu'un étranger, un proteſtant, un républicain prît ſur lui l'emploi, déjà ſi critique par lui-

même ; de changer la conſtitution politique de la France, & de lui en ſubſtituer une nouvelle ? qui ne ſait combien tous les peuples ſont délicats ſur cet article ? Quel eſt l'homme médiocrement inſtruit dans notre hiſtoire qui ne ſe rappelle que la patrie de M. Necker a été, dès ſon origine, le foyer de tous les maux de la France ; que fondée par Calvin ſon légiſlateur, non-ſeulement elle a toujours été & eſt encore ſujette aux plus violens orages ; mais encore que c'eſt par elle & dans ſon ſein que ſont nés tous les principes anti-monarchiques, qui ont ébranlé preſque tous les Royaumes de l'Europe ; que les diſciples de ce prétendu réformateur dévoués par ſyſtême à l'eſprit particulier, au goût de l'indépendance & de la liberté, après avoir ſecoué le joug de l'autorité ſpirituelle, ont toujours cherché & cherchent encore par-tout où ils ſe croient les plus forts, à s'affranchir de toute

autorité temporelle ; que ces prétendus réformés ont en conséquence cent fois projetté de partager la France en petites républiques, toutes calquées sur le modele de l'infortunée République de Genève ? On peut consulter sur ces faits importans, l'histoire des variations, les éclairciſſemens, & la réponſe à M. *Baſnage*, par M. Boſſuet ; on peut y joindre les mémoires de *Sully*, Ecrivain non ſuſpect.

IIIe. Réflexion. M. Necker ajoute que l'édifice qu'il ſe propoſe de conſtruire en France, ſera pour nous *un Edifice inébranlable de bonheur & de proſpérité, qu'il en réſultera un ordre conſtant & invariable dans toutes les parties de notre adminiſtration.*

Dieu me préſerve de penſer que ces brillantes & pompeuſes promeſſes ſoient, de la part du Miniſtre, un pur charlataniſme ! Non, il eſt ſans doute forte-

ment persuadé que sa constitution politique est de nature à ne recevoir jamais aucune espece de secousse ; sa vive persuasion lui tient lieu de motif. Peut-être comme Jean-Jacques, *sacrifieroit-il sa vie* à l'espoir de contribuer, par le succès de son plan, au bonheur présent & à venir de la Nation Françoise.

Si cela est, comme je le crois, ce Philosophe est plus à plaindre qu'à blâmer : il est persuadé, dira-t-il ; mais cela ne suffit pas, il seroit de plus nécessaire qu'il persuadât les autres ; or, qui jamais pourra se persuader que dans un Empire immense, tel que la France, on parvienne à établir *un ordre constant & invariable, à construire un édifice inébranlable de bonheur.* Quoi ! dans les choses humaines, dans ce tourbillon perpétuel des préjugés, des erreurs, des passions, des folies, des extravagances en tout genre & de toute espece, vous voulez *un ordre constant &*

invariable, une conſtruction inébranlable ! Ne ſeroit-ce pas demander aux flots de la mer un calme perpétuel ? ne ſeroit-ce pas exiger que les vents impétueux ceſſaſſent d'élever des tourbillons de pouſſiere ?

A peine les loix du ſage Solon ont-elles ſubſiſté un demi-ſiecle dans Athènes. Licurgue n'a pu donner aux ſiennes une certaine ſtabilité, qu'en faiſant jurer aux Spartiates qu'ils les obſerveroient inviolablement juſqu'à ſon retour. L'*édifice politique* conſtruit par Numa, d'après les inſpirations préſumées de la nymphe Egerie, a mille fois éprouvé des ſecouſſes qui ont amené à la longue le deſpotiſme & la tyrannie. La patrie de Jean-Jacques qui n'eſt qu'un point dans l'Europe, voit tous les jours couler le ſang de ſes citoyens, les Bourgeois armés contre les Magiſtrats, ceux-ci forcés d'appeller au ſecours de la conſtitution trois grandes Puiſſances char-

gées de la garantir ; & malgré la garantie, cette conſtitution ſe change, s'altere & ſe modifie en cent manieres différentes, &c, &c ; & l'on oſe promettre à la France un édifice inébranlable de bonheur, un ordre conſtant & invariable ! Le croye qui voudra, pour moi je déclare hautement que je n'y crois pas.

Non, je n'y crois pas. Car enfin, indépendamment de l'ordre phyſique & méchanique qui eſt l'idole de nos économiſtes, il exiſte pour l'eſpece humaine un ordre moral. M. Necker en convient ; il eſt également convaincu que cet ordre moral porte uniquement ſur la liberté, que rien n'eſt plus verſatile, plus inconſtant, plus variable parmi les hommes iſolés ou réunis, que l'uſage, bon ou mauvais de cette faculté ; comment au milieu de cette prodigieuſe inſtabilité que nous éprouvons tous les jours, ſe promettre, comment promettre

aux autres *un ordre constant & invariable, un bonheur inébranlable?*

» Il n'y a que les Dieux qui soient » immortels, remarque judicieusement » l'Auteur des Entretiens de Phocion (1): les Empires, les Républiques se forment, s'élevent, & leur » prospérité même, dont ils abusent » toujours, est toujours le signe de leur » décadence: ouvrage des hommes, » ils portent l'empreinte de leur foiblesse, ils sont sujets comme eux à » la maladie, à la caducité & à la » mort ».

M. Necker à donc tort de nous flatter *d'un bonheur inébranlable.* Une promesse de cette nature est bonne pour les citoyens *de l'Utopie*, mais elle ne vaut rien pour des *enfans d'Adam.* Il a de plus tort de nous construire son

(1) Phoc. premier Ent. p. 2.

édifice sur les débris d'une construction politique à laquelle nous sommes accoutumés, & qui, depuis tant de siecles, fait notre bonheur. Il a enfin tort, & très-grand tort, de proposer sa nouvelle constitution dans un tems où les *nouveautés politiques*, témérairement hasardées par les Jean-Jacques, les Gebelins, les Boullangers, les Economistes, non-seulement *distraient la Nation Françoise de son caractere naturel*, mais la précipitent dans les horreurs d'une discorde civile, terribles avant-coureurs de maux encore plus funestes.

Ces réflexions sur le nouveau plan, annoncé par M. Necker, paroîtront sans doute suffisantes; voyons ce qu'on doit penser des bases principales sur lesquelles il prétend élever son édifice.

III.

Réflexions sur la base fondamentale du nouvel edifice.

Les Etats-Généraux sont la base

fondamentale de l'édifice projetté par M. Necker. Il veut 1°. que ces Etats soient formés de mille citoyens, librement élus, deux cents cinquante du Clergé, deux cents cinquante de la Noblesse, cinq cents du Tiers-Etat; 2°. que ces Etats se succedent à des époques fixes, & déterminées par une loi stable & perpétuelle. Il attribue 3°. à ces Etats des pouvoirs très-étendus.

Or, sous aucun de ces rapports, les Etats-Généraux ne peuvent être une base solide de l'édifice que M. Necker nous annonce. Et d'abord, sans m'arrêter à la forme & à la composition de ces Etats-Généraux, à laquelle il paroît attacher une grande importance, & que je crois très-indifférente, j'observe 1°. que ces Etats, considérés en eux-mêmes, ne peuvent jamais être une base solide; je n'en veux d'autre preuve que l'autorité de M. Necker lui-même. Il dit, page 25 de son Rapport, que *les Assemblées Nationales, sans un guide, pourroient*

s'égarer ; que par des révolutions imprévues, l'édifice peut s'écrouler ; que les générations ſuivantes peuvent ne pas vouloir du bonheur préparé à la génération préſente.

Ces aveux, tous fondés ſur l'expérience & ſur l'inſtabilité naturelle aux choſes humaines, ſont précis. Il ne m'en faut pas davantage, & je dis : le fondement de ſyſtême politique porte ſur les Aſſemblées Nationales ; or ces Aſſemblées peuvent *s'égarer*, ſelon M. Necker, *elles ont beſoin d'un guide, l'édifice qu'elles ſoutiennent peut s'écrouler, les générations futures peuvent ſe refuſer au bonheur, dont ces Aſſemblées* ſont la baſe. On ne peut donc rien élever de ſolide, de ſtable, d'*inébranlable* ſur les Aſſemblées Nationales ; les promeſſes de notre Philoſophe, toutes ſes belles paroles portent donc évidemment à faux. Si l'Architecte lui-même annonce tant d'inquiétude ſur la ſolidité

de ſon bâtiment, n'y auroit-il pas de l'extravagance ou de l'imbécillité à faire fonds ſur une pareille conſtruction ?

Je vais plus loin. M. Necker veut *un guide* à ſes Aſſemblées Nationales ; *ſans un guide*, dit-il, elles peuvent *s'égarer* ; & le guide qu'il leur donne, eſt *le Souverain.*

Le Souverain eſt donc le flambeau qui dirige & éclaire ces Aſſemblées ; il eſt, ajoute-t-il, *le Protecteur de la Juſtice, le Défenſeur des foibles. C'eſt en quoi conſiſtent toutes les grandes fonctions du pouvoir ſuprême*, les ſeules qu'il plaît à M. Necker de laiſſer au Souverain. Si cela eſt, comment le Souverain, en s'environnant des Députés de la Nation, *ſe délivrera-t-il, pour toujours, des incertitudes, des balancemens, des défiances & des regrets* ? Comment la Nation ſera-t-elle, pour le Souverain & ſes ſucceſſeurs, *un Conſeil ſtable & permanent, un génie qui*

ne s'éteint jamais, un génie qui fait des progrès avec les ſiecles. Quoi ! le guide, le vrai guide, le guide unique & eſſentiel des Etats-Généraux, ſe mettra tout à coup au-deſſus *des incertitudes & des regrets*, pourvu qu'il conſulte une Aſſemblée, qu'on nous aſſure capable de *s'égarer :* la Nation deviendra tout à coup, pour le Roi & ſes ſucceſſeurs, *un génie qui ne s'éteint jamais* ; le Souverain, avec ce génie, ſera néceſſairement *infaillible*, quoiqu'il ſoit lui-même *le guide*, le conducteur & le flambeau de *ce génie.* Ce génie fera *des progrès avec les ſiecles*, & le Souverain, conducteur du génie, ne fera pas avec les ſiecles les mêmes progrès !

Certes, M. Necker a raiſon de nous prévenir, page 23, qu'au milieu *des travaux de toute eſpèce, qui lui laiſſent ſi peu de momens, il ne peut mettre de l'ordre dans ſes réflexions*, qu'il *s'abandonne au ſentiment*, que *le ſentiment eſt*

un guide ſupérieur à toutes les ſpéculations de l'eſprit. Permis ſans doute à M. Necker de s'abandonner *au ſentiment*, puiſqu'il le veut ainſi. Mais où a-t-il vu que *le ſentiment* doive juſtifier le déſordre dans les idées, qu'il doive excuſer les contradictions & les diſparates? Pourquoi veut-il que le *ſentiment* ſoit un *guide ſupérieur* aux lumieres de la raiſon. Ne ſait-il pas, ne doit-il pas ſavoir, qu'indépendamment du *ſentiment*, la divine providence a fait préſent à l'homme de la raiſon, du rapport de ſes ſens, du témoignage des autres hommes & de la révélation elle-même, pour lui ſervir de guide dans les différens objets de ſes connoiſſances. C'eſt donc un parti peu raiſonnable & peu refléchi que celui de s'abandonner *au ſentiment* & de mépriſer les autres ſources de lumieres, dont l'Etre ſuprême nous a gratifié : c'eſt ce qui a perdu le Citoyen de Geneve; ſa philoſophie eſt toute

ſentimentale.

ſentimentale. Il rejette également & la raiſon, & le rapport de nos ſens, & les monumens hiſtoriques, & ceux même qui contiennent la révélation, en un mot, il s'eſt *abandonné au ſentiment*, il s'en eſt tenu là. Qu'eſt-il arrivé? Jean Jacques a lu, dans le ſentiment, que l'eſpece humaine eſt ſortie des mains de la Nature dans un état de ſtupidité, que cet état a été pour elle un véritable âge d'or, qu'elle y a paſſé des jours ſereins & tranquilles durant des milliers de ſiecles, qu'elle ne s'eſt dépravée & rendue malheureuſe que depuis le moment où, quittant les ours & les forêts, elle s'eſt livrée à nos funeſtes inſtitutions ſociales, aux arts, aux lettres, aux ſciences, à toutes les ſuites de l'état ſocial, qu'enfin l'unique remede aux maux de l'humanité ſeroit qu'elle abjurât toutes ces inſtitutions, & qu'elle rentrât dans les bois, contente d'y trouver du gland, de l'eau, du ſommeil & des femelles.

Voilà, j'en demande pardon à M. Necker, le terme auquel eſt venu aboutir, dans le plus célèbre de ſes concitoyens, le goût du *ſentiment*, l'abandon *au ſentiment*. Certainement ſi M. Necker ne s'étoit pas *abandonné au ſentiment* il auroit mis plus d'*ordre dans ſes réflexions*, moins de confuſion dans ſes idées, moins d'inconſéquence dans ſes raiſonnemens; il auroit vu que les Aſſemblées Nationales, ſouvent utiles, quelquefois néceſſaires, ne ſeront jamais, de quelque maniere qu'on les compoſe, des Aſſemblées d'intelligences céleſtes; qu'elles ſeront eſſentiellement formées d'individus de l'eſpèce humaine, plus ou moins nombreux, plus ou moins éclairés, plus ou moins vertueux; qu'avec ces individus entreront par conſéquent dans le lieu de l'Aſſemblée toutes les paſſions inſéparables de l'humanité, l'ignorance, les erreurs, les préjugés dans les uns, l'ambition, l'orgueil, le deſir de ſe diſtinguer, la manie du ſyſ-

tême dans les autres, l'eſprit d'indépendance, la folie de l'égalité, l'amour exceſſif de la liberté, l'intérêt perſonnel & excluſif, le malheureux eſprit de corps dans ceux-là, la foibleſſe naturelle à l'homme dans tous; qu'au milieu de ce conflit, les bonnes intentions ſe croiſeront néceſſairement, les méfiances, les jalouſies, les haines, les diſputes ſe mettront de la partie, & qu'enfin, par toutes ces raiſons, ſouvent les Aſſemblées Nationales, non-ſeulement pourront *s'égarer*, mais *s'égareront* en effet.

Voilà le vrai, quoiqu'en ait pu dire à M. Necker *le ſentiment* qu'il a choiſi pour *guide*, & dans lequel, à l'exemple de Jean Jacques, il paroît mettre toute ſa confiance; d'où il réſulte que les Etats-Généraux peuvent *s'égarer*, que le Conſeil du Souverain & ſes Miniſtres peuvent *s'égarer*, que le Souverain lui-même peut *s'égarer*; il faudroit être aveugle pour n'en pas convenir; d'où il

réſulte encore que dans toute eſpèce de Gouvernement démocratique, ariſtocratique, monarchique mixte, monarchique tempéré, monarchique abſolu, ceux qui ſont à la tête des Etats peuvent *s'égarer ;* d'où il réſulte de plus que le parti le plus ſage que les Peuples aient à prendre, c'eſt de ſe ſoumettre à la forme du Gouvernement qu'ils trouvent établis, & à laquelle un long temps les a accoutumés; d'où il réſulte enfin que vouloir troubler, déranger, dénaturer, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, cette forme de Gouvernement, c'eſt être, comme le diſoit le grand Boſſuet, non-ſeulement *ennemi de Dieu*, mais *ennemi public*.

J'obſerve, en ſecond lieu, qu'en conſéquence de ces principes ſimples, mais inconteſtables, on voit ce qu'il faut penſer du retour ſucceſſif des Etats-Généraux.

N'eſt-il pas évident 1°. que ces Aſſem-

blées, ſujettes, par leur nature, à l'erreur & à l'égarement, de l'aveu de M. Necker, ſeroient de plus néceſſairement très-diſpendieuſes pour la Nation, ſuſpendroient à chaque période de leur retour une infinité de travaux & d'affaires, ſeroient en conſéquence très-préjudiciables aux intérêts réels d'un grand nombre de citoyens actifs & laborieux; 2°. ſi M. Necker ne s'étoit pas abſolument concentré dans *le ſentiment*, n'appercevroit-il pas que le Souverain ne doit pas ſoumettre ſi fréquemment à la diſcuſſion de ſes Sujets les beſoins de l'Etat & les reſſources qui lui manquent; n'y a-t-il pas lieu de craindre que, dans ces diſcuſſions trop multipliées, les têtes ne s'échauffent, l'autorité ne ſoit compromiſe, la tranquillité publique ne ſoit altérée; 3°. il peut, ſans doute, arriver, qu'en certains cas, ces Aſſemblées ſoient néceſſaires; mais eſt-il de la prudence d'en établir *le retour périodique* par une loi

fixe & permanente. Elles n'auroient donc plus besoin de la convocation du Souverain, elles se formeroient donc d'elles-mêmes, elles seroient donc absolument indépendantes, sur tous rapports, de la volonté du Souverain; que M. Necker concilie, s'il le peut, ces conséquences avec les principes fondamentaux de la vraie Monarchie? 4°. il en est de ces crises, pour le corps politique, comme de celles qui affectent le corps humain; si les remedes, un peu violens, ne rétablissent pas l'harmonie de la machine & l'équilibre des humeurs, ils détruisent, à coup sûr, la machine elle-même.

Aussi voyons-nous que jamais, en France, on n'a connu cette *succession périodique* des Etats-Généraux. Jamais ils ne se sont assemblés d'eux-mêmes; nos Rois en ont toujours fait la convocation, lorsqu'ils l'ont jugé nécessaire; ils en ont toujours réglé le lieu, le tems, la forme, l'objet, la durée; ils les ont

toujours regardé comme des reſſources dans les momens de criſes, dans les beſoins extraordinaires de l'Etat.

Pourquoi donc à l'occaſion d'un *déficit* paſſager, vouloir aſſujettir aujourd'hui la France à un nouveau régime. Quoi ! parce que le pere de la grande famille avertit ſes enfans qu'il eſt dans la détreſſe, qu'il a beſoin pour le moment d'un prompt & puiſſant ſecours, ces enfans dénaturés auroient la cruauté d'entreprendre, en profitant du malheur de leur pere, de le *gêner, lui & ſes Succeſſeurs*, à perpétuité ! Ils exigeroient qu'il fît en ſon nom & au nom de ſes héritiers, le ſacrifice des prérogatives de ſa couronne ! Ils oſeroient le mettre en tutelle *ſous la direction d'un Conſeil ſtable & permanent, du génie de la Nation, de ſes repréſentans* aſſemblés périodiquement & ſans ſon aveu *aux Etats-Généraux* !

Ne ſeroit-ce pas prononcer contre le Chef, le Pere & le Roi de la fa-

mille, une espece d'interdiction? ne seroit-ce pas lui déclarer que ne le croyant plus en état de gérer les affaires, sa famille se charge de lui nommer des Curateurs?

Non jamais, quel que soit l'ascendant de M. Necker, jamais la Nation Françoise, cette aimable & généreuse Nation ne sera tentée de se prêter à un pareil projet: elle ne voudroit pas s'avilir à ses propres yeux & aux yeux de tout l'Univers.

Enfin j'observe en troisieme & dernier lieu, que M. Necker attribue aux Etats-Généraux le pouvoir de régler ce qui concerne la législation civile & criminelle, les impôts, les dépenses de l'Etat & celles du Souverain, les lettres de cachet, la liberté de la presse, & prétend que le vœu du Tiers-Etat s'appellera toujours le vœu national.

Sur quoi je prends la liberté de lui représenter que ces différentes assertions

tendent à tout brouiller sur l'article important de l'autorité.

Et pour commencer par la derniere de ces assertions, que signifie cette phrase singuliere, *le vœu du Tiers-Etat sera toujours le vœu national*? Quoi! dans la République Romaine, le vœu des Plébéïens étoit tout, celui des Patriciens, du Sénat, des Chevaliers Romains, n'étoit rien! En Angleterre, le vœu des Communes est le vœu de la Nation entiere; & le vœu du Parlement, le vœu du Souverain ne méritent aucune considération! En France, dans les Assemblées nationales, essentiellement composées des trois Ordres, *le vœu du Tiers sera*, si nous en croyons M. Necker, le *vœu national*. Qu'il nous dise donc aussi que le triangle a toujours été, est, & sera toujours une simple ligne droite.

On croiroit que ce profond Calculateur ne juge des objets que par leur nombre, & non par leur valeur intrin-

seque. Qu'il se rappelle au moins que le sage Phocion sur les pas de Solon » ne » comptoit pour citoyens que les possesseurs des terres, & ne donnoit aux artisans aucune part à l'administration » publique, parce que, disoit-il, *l'inquiétude & l'insolence du peuple ne connoissoient point de bornes* (1) ».

Les autres assertions de ce Protecteur de la démocratie & des Communes, ne sont pas mieux fondées. Il donne aux Etats Généraux des pouvoirs immenses, & parle à cette occasion *des gênes* que le Souverain veut s'imposer, des *sacrifices* qu'il veut faire, des *prérogatives* auxquels il veut renoncer pour son propre bonheur & pour celui de la Nation.

De bonne foi, a-t-il sérieusement réfléchi sur ces grands objets? croit-il qu'il en soit de la Monarchie Françoise com-

(1) Phoc. rem. p. 216.

me de la République Genevoiſe, qu'on monte & qu'on démonte à volonté ? croit-il que nos Rois ſoient les maîtres de renoncer aux prérogatives de leur couronne, de les morceler, de les partager, d'en faire des ſacrifices. Non, toutes les prérogatives de la couronne de France ſont également inaliénables. Telles nos Rois les reçoivent de leurs Ancêtres, telles ils doivent les tranſmettre à leurs Succeſſeurs.

Si donc les pouvoirs énoncés dans le rapport appartiennent à nos Souverains; s'ils entrent dans la conſtitution de la Monarchie Françoiſe; s'ils en ſont des appanages inſéparables, nos Rois ne peuvent s'en déſaiſir en faveur d'aucun corps de la Nation, ni même en faveur de la Nation entiere, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être.

Je ſais que les flatteurs du peuple, élevés à l'école de la nouvelle Philoſophie, penſent différemment. Ils m'accuſeront d'être le flatteur des Rois. Mais

récriminer n'eſt pas répondre. Qu'ils raiſonnent s'ils le peuvent.

N'eſt-il pas certain que la Monarchie Françoiſe eſt une vraie Monarchie, une Monarchie *abſolue*. Qu'on y prenne garde, je dis *abſolue*, je ne dis pas *arbitraire* ou *deſpotique*. C'eſt l'expreſſion qu'employoit M. Boſſuet, pour caractériſer le Gouvernement François. » *En* » *France*, diſoit ce grand homme, l'au» torité royale eſt *abſolue*, parce que » le Prince ne doit rendre compte à perſonne de ce qu'il ordonne. Point de » force coactive contre le Prince ». M. Necker, exprime la même choſe en d'autres termes. » Le Souverain d'un » Royaume tel que la France, peut tou» jours, dit-il, quand il le veut, aug» menter les impôts. C'eſt ce pouvoir » qui conſtitue la grandeur ſouveraine. » Dans un Etat monarchique le Souve» rain eſt ſeul l'interprête des beſoins de » l'Etat. Seul il ordonne. Dans un pays

» monarchique, la seule volonté du » Prince fait la loi ».

L'autorité du Monarque n'est cependant pas *arbitraire*, ajoute M. Bossuet. » Sans craindre qu'on le contraigne, » son pouvoir a des *bornes*. Il a les » bornes 1°. de la raison & de l'équité; » 2°. de son propre intérêt; 3°. de certaines loix fondamentales, contre les- » quelles on ne peut rien faire qui ne » soit nul. 4°. Les Rois s'astreignent à » certaines loix, pour s'empêcher d'être » surpris ou prévenus, parce qu'ils sen- » tent que la puissance outrée se dé- » truit elle-même. Pousser plus loin la » précaution, continue M. Bossuet, » ce n'est pas zele du bien public, » c'est esprit de révolte & d'indépen- » dance ».

La France est donc une Monarchie absolue, c'est l'idée que nous en avons. C'est l'idée que nos peres nous en ont laissée. C'est l'idée que nous en devons laisser à nos neveux. C'est l'idée qu'en

ont tous les peuples de l'Europe. Le Monarque, en France, réunit donc sur sa tête tous les pouvoirs de la souveraineté. Il a donc le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif, le pouvoir judiciaire, le pouvoir d'exiger des impôts, le pouvoir de faire la paix ou la guerre, de contracter des alliances avec les puissances étrangeres; ou comme parle M. Boſſuet; » au Prince seul appartient le » commandement légitime, à lui seul » la force coactive, à lui seul le soin » général du peuple, à lui les ouvrages » publics, à lui les places & les armées, » à lui les décrets & les ordonnances, » nulle puissance que dépendante de la » sienne, nulle assemblée que par son » autorité, en lui seul est réunie toute » la force de l'Etat, lui seul est ar- » mé, &c. »

S'il en est ainsi, que deviennent ces pouvoirs distribués avec tant de profusion aux Assemblées nationales? Que M. Necker s'explique nettement. Nos Mo-

narques se démettront-ils de la propriété de ces pouvoirs entre les mains de la Nation? Alors n'étant plus propriétaires des pouvoirs inhérens à la souveraineté, ils ne seront plus Souverains; la Nation sera tout, elle sera Souveraine; la propriété des pouvoirs reposera toute entiere sur la tête de la Nation assemblée, ou plus conformément aux principes de M. Necker, sur la tête du Tiers-Etat & des Communes; alors le Gouvernement François est une pure démocratie, le Cromvelisme anglican, aujourd'hui si détesté parmi les Anglois, prend la place de la Monarchie Françoise & renaît en France.

M. Necker dira-t-il que nos Rois se réserveront la propriété des pouvoirs; mais qu'ils en laisseront aux Etats-Généraux l'exercice & l'usage. En ce cas, de deux choses l'une; ou ces pouvoirs seront exercés indépendamment de la volonté du Souverain, & pour lors nos Rois ressembleront aux anciens Empe-

teurs du Japon. Ces Princes propriétaires sans exercice de la puissance souveraine, recevoient les respects, les hommages, les adorations même de leurs sujets, ils vivoient dans la splendeur, les plaisirs, la plus indolente oisiveté, tandis que le Maire du Palais, chargé de l'exercice du pouvoir souverain, ménageoit les momens favorables d'en réunir sur sa tête & l'exercice & la propriété.

Ou les Etats-Généraux exerceront les pouvoirs que leur attribue M. Necker avec l'esprit de soumission, de dépendance & de subordination à la volonté du Souverain; alors nos Rois n'ont plus ni *sacrifices* à faire, ni *gênes* à s'imposer: il n'y a plus de *prérogatives* à *sacrifier*. Toutes ces expressions dictées sans doute par le *sentiment*, ne signifient plus rien. Elles ne présentent aucune idée.

Il n'est pas possible en effet que dans une vaste Monarchie le Prince

exerce

exerce immédiatement, & par lui-même, tous les pouvoirs de la ſouveraineté. Il faut donc qu'il en confie l'exercice à des Officiers qui puiſſent s'en acquitter à ſa décharge & en ſon nom. Il faut que, pour ſe mettre à l'abri des ſurpriſes & des erreurs, il ait toujours auprès de lui & dans les Provinces des hommes integres, des Magiſtrats éclairés qui l'inſtruiſent des abus à corriger, des maux à prévenir, des remedes à employer. Il eſt même à propos que, dans certaines criſes, le pere de la grande famille s'environne avec une bonté vraiment paternelle des lumieres d'un nombre de ſes enfans aſſez conſidérable pour repréſenter la Nation entiere raſſemblée autour de ſon Trône. Mais, ni dans ces circonſtances ni dans aucune autre, le Prince ne doit abandonner les rênes du Gouvernement, parce qu'*à lui ſeul appartient toujours le ſoin général du Peuple.* Il eſt toujours le maître, parce qu'il eſt toujours Monarque. N'ai-je

donc pas raiſon de conclure que les aſſertions de M. Necker ſont toutes confuſes, obſcures, équivoques, que ſon *édifice* politique, loin d'être *inébranlable*, croule de toutes parts.

Tel ſera néceſſairement le ſort de toutes ces conſtructions biſarres dont nos réformateurs modernes nous tracent des plans, non d'après les monumens, l'expérience & les faits, mais d'après les élans d'une imagination exaltée, qu'ils décorent des beaux noms de *nature*, *ordre naturel*, *conſcience*, *ſentiment*. Je l'ai déjà dit, on ne ſauroit trop le répéter : Malheur aux Souverains qui ſe laiſſeront éblouir par les apparences trompeuſes de ces dangereux ſyſtêmes. Les Princes vertueux, les Princes doués d'une ame bonne, honnête & ſenſible, ſont les plus expoſés à ce genre de ſéduction. La douce eſpérance dont on les flatte qu'ils vont rendre les hommes à jamais heureux, eſt le charme ſecret qu'on

emploie pour les enyvrer. Quel remede contre un charme ſi puiſſant ? point d'autre que la belle & touchante priere du jeune Salomon : « Dieu de mes peres, envoyez-moi, du haut des cieux, la ſageſſe qui préſide à vos conſeils. Donnez-moi l'eſprit de prudence & de diſcernement, ſans quoi jamais je ne pourrai gouverner ce Peuple immenſe, ce Peuple qui vous eſt ſi cher. »

FIN.